

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2024.056**

Séance du **VINGT-QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

Date de la convocation : Mardi 18 juin 2024

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 14

18 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, BERTRAND, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, MOUCHET, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, RICHARD

7 pouvoirs :

Guy LAMBELET à Maurice BERTRAND, Séverine FRIES CHATAGNAT à Pascale PELLIER, Patrick SILLARD à Michel COLLOT, Jean-Pierre JOURNE à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Martine PARRET à Véronique FENEUL, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Isabelle PAILLASSON à Christine MOUCHET

2 absents :

MM. ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

***Objet : Aménagement de la Place de la Citoyenneté, d'une portion de la route de Hauteville et du chemin de l'Eglise - Travaux sur les réseaux d'éclairage public - Plan de financement proposé par le SYANE***

La Commune a sollicité le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) pour réaliser, dans le cadre de son programme 2024, les travaux relatifs à l'aménagement de la Place de la Citoyenneté, d'une portion de la route de Hauteville et du chemin de l'Eglise.

Par délibération n°2024.025 du 25 mars 2024 la commune a validé la convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage selon laquelle le SYANE la désigne comme Maître d'Ouvrage des travaux de construction des infrastructures d'éclairage public. Cette délibération reposait sur un montant estimatif des travaux. Aujourd'hui, les montants résultant de l'étude sont nettement supérieurs au regard des prestations à réaliser.

Ces travaux dont seule la tranche ferme est proposée d'accepter, figurent sur le tableau présenté en annexe :

- montant global estimé à 135 544,25 € HT, soit 162 653,10 € TTC.
- une participation financière communale s'élevant à 108 971,49 € pour les travaux et à 4 879,59 € pour les frais généraux.

**N° 2024.056**

**124**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** la part correspondant à la tranche ferme du plan de financement des opérations à programmer et figurant en annexe, notamment la répartition financière proposée ci-dessus ;

**ARTICLE 2 :** **S'ENGAGE** à verser sous forme de fonds propres au SYANE 108 971,49 € correspondant au montant des travaux, dont 80% soit 87 177.19 € après réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif ;

**ARTICLE 3 :** **S'ENGAGE** à verser sous forme de fonds propres au SYANE 4 879,59 € correspondant aux frais généraux, dont 80% soit 3 903,67€ après réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La Secrétaire de séance  
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 03 juillet 2024

Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 05/07/2024



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.